

**VILLE DE ROUEN**

**CONTRAT DE PARTENARIAT**

**RAPPORT D'ACTIVITE 2007**

**RAPPORT DE SYNTHESE**

## I – Rappel du contexte

En 2005, l'équipe municipale a choisi de considérer comme prioritaire le renouvellement de l'éclairage public, des feux tricolores de circulation et la création d'un poste de régulation de la circulation.

Elle a donc engagé une réflexion sur la gestion des espaces publics en termes de trafic automobile, d'éclairage public et de protection du plateau piétonnier au sein de la commune et décidé de recourir au dispositif du contrat de partenariat dont les modalités de mise en oeuvre, issues de l'ordonnance du 1er juin 2004, sont désormais codifiées aux articles L.1414-1 et suivants du code général des collectivités territoriales (CGCT).

Le contrat de partenariat permet à une personne publique de confier à une entreprise une mission globale relative au financement d'investissements immatériels, d'ouvrages ou d'équipements nécessaires au service public, à la construction ou transformation des ouvrages ou équipements, ainsi qu'à leur entretien, leur maintenance, voire leur exploitation ou leur gestion.

La durée du contrat est déterminée en fonction de la durée d'amortissement des investissements ou des modalités de financement retenues.

Contrairement à un marché public, le contrat de partenariat peut s'étendre sur le long terme et comprendre une prestation globale comprenant la conception d'un ouvrage, sa construction, sa maintenance et son financement et à la différence d'un contrat de délégation de service public la rémunération du titulaire du contrat réside dans le versement d'un prix versé par la collectivité et peut être liée à des objectifs de performance.

Avant de décider de recourir au contrat de partenariat, et en l'absence de possibilité d'invoquer le critère de l'urgence, la Ville a réalisé une évaluation préalable de son projet pour en définir sa complexité comme l'exige l'article L.1414-2 du CGCT. A l'issue de cette évaluation elle a décidé de confirmer le recours au contrat de partenariat. A cette période, un seul contrat de partenariat avait été signé et 4 procédures étaient engagées par des collectivités locales.

La procédure d'attribution du contrat s'est ensuite déroulée conformément aux dispositions du code général des collectivités territoriales et avec l'appui de la Mission d'appui à la réalisation de contrats de partenariats du Ministère de l'Economie et des Finances (MAPPP). Les principales étapes de cette procédure ont été les suivantes:

- évaluation du projet
- avis de la commission consultative des services publics locaux
- délibération sur le principe du recours au contrat de partenariat
- procédure de mise en concurrence avec un dialogue compétitif
- attribution du contrat par l'assemblée délibérante

Le contrat a été signé à l'issue de cette procédure le 5 mars 2007 avec la société Lucitéa Rouen, société, créée par le Groupe Vinci et dédiée à l'exécution de ce contrat.

### 1) les obligations en termes de contrôle

L'article L.1414-14 du CGCT précise qu'un rapport annuel, établi par le cocontractant, est présenté par l'exécutif de la collectivité territoriale, avec ses observations éventuelles, à l'assemblée délibérante de la collectivité territoriale, afin de permettre le suivi de l'exécution du contrat. Ce rapport doit également être soumis à la commission consultative des services publics locaux.

Le contrat du 5 mars 2007 précise en outre le contenu obligatoire du rapport annuel qui doit être transmis à la collectivité. Celui-ci doit se composer d'un rapport technique et d'un rapport financier. Le rapport présenté pour l'année 2007 répond en cela aux exigences du contrat.

En complément du rapport annuel, le contrat prévoit plusieurs dispositifs de contrôle et d'information notamment à travers la transmission par la société Lucitéa Rouen de tableaux de bord trimestriels indiquant le taux de disponibilité des biens, la consommation d'énergie, les incidents significatifs et les interventions effectuées.

La Ville se réserve également la possibilité d'effectuer des contrôles sur place et sur pièces. Des comités de suivi de ce contrat se tiennent en outre régulièrement entre la Ville et la société Lucitéa.

Enfin le contrat prévoit la possibilité de contrôler, tous les 5 ans, le coût de revient des missions du titulaire du contrat, notamment au regard de ses obligations en termes d'exploitation maintenance des biens.

### 2) le rapport 2007

S'agissant de la première année d'exécution, le rapport d'activité 2007 ne porte que sur 10 mois.

A compter de l'année 2008, le rapport d'activité sera calé sur l'année calendaire et remis à la ville au 31 mars de chaque année.

### A/ Rapport technique

#### ● *vie administrative du contrat*

Le contrat de partenariat est conclu pour une durée de 20 ans à compter de sa notification soit le 5 mars 2007.

Un premier avenant a été signé le 12 février 2008.

Cet avenant a eu pour objet de réorganiser le planning des travaux d'éclairage public et de signalisation lumineuse tricolore tel qu'il était prévu initialement. Cette modification de planning a été rendue nécessaire:

- d'une part en raison d'un changement de norme concernant les mises en conformité des armoires et des luminaires,
- d'autre part pour prendre en compte l'intervention tardive d'un décret en Conseil d'Etat (novembre 2007) autorisant la pose d'équipements électriques en façade.

Cet avenant a également prévu la possibilité pour la Ville de donner priorité à certains travaux en fonction de circonstances nouvelles dès lors que ces travaux ne remettraient pas en cause le périmètre général du contrat et n'auraient pas d'incidence financière.

Enfin l'avenant a autorisé la société Lucitéa Rouen à réaliser, dans le cadre des travaux du Poste Central de Régulation du trafic (PCRT), des travaux de confortement d'un mur de l'école Maurice Nibelle, indissociables du chantier de construction.

● **investissements initiaux**

Les principaux postes de travaux prévus par le contrat de partenariat concernent:

- la rénovation d'une grande partie du réseau d'éclairage public
- la rénovation et la mise aux normes de la signalisation lumineuse tricolore
- l'installation d'équipements de terrains et de réseaux de transmission
- la réalisation d'un PC de régulation centralisée du trafic (PCRT) par la mise en place de stations de mesures et de vidéo trafic
- la rénovation du jalonnement dynamique des parkings
- la maintenance de ce dispositif dans la durée et la fourniture d'énergie nécessaire au fonctionnement des équipements

**Eclairage Public (EP)**

Un audit a été commandé par Lucitéa pour identifier l'état du patrimoine d'éclairage public. Cet audit a porté sur l'état de conformité et de vétusté des luminaires et des supports.

La situation de ces équipements était la suivante à la notification du contrat

	Équipements vétustes	Équipements moyens	Équipements bons
- luminaires - supports	39%	36%	25%

La rénovation de l'éclairage public est prévue sur 6 ans.

Pour l'année 2007, le nombre de rues et de luminaires rénovés ont été les suivants:

	Objectifs 2007	Réalisé 2007	Objectifs 2008
- rues	47	<b>47</b>	69
- points lumineux	995	<b>1003</b>	1648

L'état moyen du patrimoine d'éclairage public au terme de la première année d'exécution a évolué comme suit:

Équipements vétustes	Équipements moyens	Équipements bons	Équipements rénovés
Avant: 39 % Après: 36 %	Avant 36% Après 33%	Avant: 25% Après :23%	Avant: -- Après :8%

## Signalisation Lumineuse Tricolore (SLT)

Le patrimoine SLT comprend:

- des têtes de feu
- des supports potence
- des supports poteau
- des répéteurs trafic
- des signaux piétons
- des armoires
- des stations de mesures

L'audit a constaté un besoin de mise aux normes de l'ensemble des carrefours de la commune. Cette mise aux normes et reconstruction est prévue sur 3 ans.

En 2007, la rénovation des grands axes de circulation ex : les boulevards ont été inclus dans la phase de travaux dès la première année afin de favoriser la mise en place des équipements de gestion centralisée du trafic. Les supports de feux ont été également rénovés par anticipation.

	Objectifs 2007	Réalisé 2007	Objectifs 2008
carrefours	27	27	44

La situation du parc SLT au terme de l'année 2007 s'établit comme suit:

	Hors norme	Rénovés en 2007
carrefours	77 %	23 %

## Equipements de terrain : Panneaux de Jalonnement dynamique (PJD) et Panneaux à Messages Variables (PMV)

	Objectifs 2007	Réalisé 2007	Objectifs 2008
- PJD	12	12	-
- PMV	11	7	4

La pose de nouveaux PMV et PJD était prévue sur l'année 2007 pour une mise en oeuvre opérationnelle depuis le PCRT à partir de mars 2009. 4 PMV ont finalement été installés courant 2008.

## Réseaux de transmission

L'installation des réseaux de transmission a débuté en 2007. Les objectifs poursuivis sont:

- la communication de l'ensemble des composants de la gestion du trafic

– la mise en place d'un réseau de fibres optiques pour le raccordement des caméras de vidéo trafic, des feux de signalisation et des matériels associés.

– la couverture de l'ensemble de la Ville par un réseau hertzien (WIMAX)

– la mise en place d'une liaison fibres optique entre le site municipal de Pélissier et le site de la rue Orbe où sera situé le bâtiment définitif du Poste de Contrôle et de Régulation du Trafic (PCRT).

	<b>Objectifs 2007</b>	<b>Réalisé 2007</b>	<b>Objectifs 2008</b>
Fibres optiques (raccordement caméras)	réalisation d'une boucle en FO permettant le raccordement des caméras de surveillance et des feux	l'ensemble de la vidéo-surveillance et les feux des 27 carrefours rénovés en 2007 sont raccordés	raccordement de 22 carrefours
WIMAX	1er maillage et réalisation de tests *		- couverture complète de la commune par le réseau WIMAX - raccordement de 21 carrefours

\* le réseau WIMAX a été développé principalement à l'Est de Rouen pour couvrir les quartiers Saint-Paul, Place St Hilaire, Boulingrin et une partie de la rive sud dans le quartier clinique Mathilde et Grammont.

### **Poste de Contrôle et de Régulation du Trafic (PCRT).**

Un PCRT provisoire a été construit et installé dans les locaux municipaux de Pélissier.

Le PCRT dans son développement définitif sera réceptionné entre janvier 2009 et mars 2009

Dans le même temps, des travaux de construction rue Orbe du bâtiment destiné à accueillir définitivement le PCRT ont été entrepris. La réception de ce bâtiment a été fixée au 8 décembre 2008. Le basculement du PCRT provisoire vers le PCRT définitif s'effectuera entre janvier 2009 et mars 2009.

Des caméras de vidéo trafic ont d'ores et déjà été installées sur les carrefours des boulevards de la commune (14 caméras) sur 7 sites.

### **Maintenance et fourniture d'énergie**

Afin d'assurer la maintenance des équipements, la société Citéos (société mandataire du Groupement d'entreprises constitué par la société Lucitéa) dispose des outils suivants:

- un système de gestion et de cartographie: il s'agit d'une base de données qui permet de programmer les interventions éventuelles et d'assurer le suivi de ces interventions. Les services techniques de la Ville ont accès à cette base de données dénommée Citéos Center.

- un numéro vert à disposition de la Ville lui permet d'alerter la société Citéos pour toute intervention urgente.

Les objectifs de performance assignés à l'entreprise pour le traitement de ces demandes d'intervention sont les suivants:

Eclairage Public	Signalisation Lumineuse Tricolore
<p>Taux de pannes de foyers lumineux sur l'ensemble des installations qui :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• doit être inférieur à 0,5% à l'achèvement du programme de reconstruction,</li> <li>• durant la phase « travaux » des 4 premières années une valeur de 1% est autorisée.</li> </ul> <p>Le délai d'intervention maximum est fixé à:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-deux jours pour un point lumineux isolé</li> <li>-avant la prochaine période nocturne, si appel avant 16 h.</li> <li>ou Le lendemain si appel après 16 h pour des Foyers lumineux consécutifs</li> </ul>	<p>délai d'intervention 2 heures</p>

Depuis la mise en oeuvre du numéro vert, les demandes d'intervention ont été traitées dans les délais (hormis des incidents particuliers dont Citéos s'explique dans le rapport).

La société Citéos a souhaité souligner deux points particuliers sur l'année 2007:

- le nombre de sinistres ou vandalisme : 105 actes relevés (essentiellement dus à des accidents de la route)
- le remplacement de 516 points lumineux. Ce travail a été effectué en intégralité sur l'année 2007 au lieu d'un étalement sur 2 ans.

En matière de gestion énergétique, la société Lucitéa bénéficie actuellement du tarif bleu d'EDF.

Elle s'engage en outre à acquérir des certificats « Equilibre » (certificats verts) correspondant à 10% de l'ensemble de la consommation de l'éclairage public (1100 certificats). Ces certificats attestent qu'une part de la production d'énergie provient d'énergie renouvelable.

Enfin, une convention tripartite a été signée en 2007 (Ville, EDF, Citéos) concernant l'obtention de certificats blancs pour les opérations de reconstruction d'éclairage public des années 2007-2008. Une recette de 61 632 € est attendue par la Ville au titre de l'obtention de ces certificats.

L'évolution de la consommation d'énergie, de même que les niveaux de réduction d'énergie n'ont pu être analysés avec précision par la société Lucitéa en 2007. La société Lucitéa l'explique par le fait de difficultés survenues lors des transferts de compteurs, de la rénovation par rue et non par armoire et de la présence du système de forfait.

Une évaluation des économies de consommation a cependant été réalisée sur trois sites particuliers avec les résultats suivants:

Boulevard de Verdun :	Avant	Après
	<p>28 foyers lumineux de 400Watts /foyer soit 11 200Watts (soit 400watts par point)</p>	<p>30 foyers* 250 Watts + 15 foyers* 70 Watts soit : 8550 Watts (soit 190w par point)</p>
<p><b>Économie réalisée</b></p>		<p><b><u>23.6 % de réduction de consommation</u></b> pour un éclairage optimisé.</p>

Boulevard des Belges	Avant	Après
	32 foyers * 400Watts + 18*100 soit 14 600Watts	40 foyers * 250 Watts + 18 foyers* 70 Watts : soit 11 200 Watts
<b>Économie réalisée</b>		<b><u>22,8 % de réduction de consommation</u></b> pour un éclairage optimisé.

Ile LACROIX	Avant	Après
159 points sur 8 rues communales + 4 résidentiels	<b>30Kw</b>	<b>20.2Kw</b>
<b>Économie réalisée</b>		<b><u>32.7 % de réduction de consommation</u></b> pour un éclairage optimisé

L'utilisation de source LED est un des moyens utilisés par Lucitéa pour favoriser ces diminutions de consommation d'énergie.

En matière de développement durable, Lucitéa signale outre les mesures en matière de gestion de l'énergie, la recherche de réduction des nuisances aux riverains dans le cadre des travaux entrepris et des mesures de retraitement et d'élimination des lampes usagées et des déchets métalliques.

Enfin, des mesures de réduction de pollution lumineuse sont mises en oeuvre (hauteur lampes, inter-distances, luminaires, etc).

Enfin, en termes d'insertion sociale, Lucitéa s'engage à signer des contrats de stage, d'apprentissage et d'embauche de senior ou de chômeur de longue durée. Sur l'année 2007 un contrat d'apprentissage a été signé de façon durable.

## **B/ Rapport financier**

Le montant du contrat s'élève à 98.6 millions d'euros sur 20 ans.

### **●montant des investissements**

Le Coût Global des Investissements s'élève à la somme de 54 290 710 euros/HT soit 64 931 689 euros TTC.

Ce montant se décompose ainsi:

- Le Coût des Investissements Initiaux s'élève à la somme de 41 141 860 euros/HT soit 49 205 665 euros TTC.



- Le Coût des Investissements au titre du Renouvellement des Biens s'élève à la somme de 13 148 850 euros/HT soit 15 726 025 euros TTC.

● **caractéristiques financières du contrat**

Les principales caractéristiques financières du contrat de partenariat sont les suivantes:

- une rémunération du titulaire du contrat sous forme de loyers trimestriels. Cette rémunération comprenant un loyer maintenance, un loyer financier et un loyer énergie.
- la possibilité d'un réexamen des conditions financières du contrat dans certaines hypothèses et après analyse du coût de revient des missions du titulaire.
- l'autorisation pour le titulaire du contrat de percevoir des recettes annexes limitées à 10% du loyer annuel avec un montant global garanti de rétrocession à la Ville à hauteur de 5 344 000 €.

Les loyers reçus à ce jour par Lucitéa s'élèvent à:

en TTC	2007	2008	prévision BP 2009
loyer financier	160 000 €	179 712 €	375 000 €
loyer maintenance	963 489 €	1 183 044 €	1 217 000 €
loyer énergie	622 756 €	760 038 €	800 000 €
loyer renouvellement et construction	0 €	2 768 250 €	4 000 000 €
loyer fonds de réserve, câbles souterrains	169 725 €	182 239 €	170 000 €
loyer fonds de réserve, câbles aériens	71 153 €	147 958 €	170 000 €
<b>TOTAL</b>	1 987 123 €	5 221 241 €	6 732 000 €